

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTREAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 30 novembre 2005

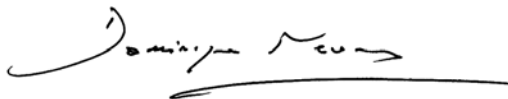
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3584-2004.
Budget 2006 du Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution.
Demande de renseignements no.1 à Hydro-Québec de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

Annexe jointe.

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3584-2005**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

PAR

**CORPORATION DES ENTREPRISES EN TRAITEMENT DE L'AIR ET DU FROID
(CETAF)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**

1. BUDGET 2006 DU PGEÉ (PIECE HQD-1, DOC. 1)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-1

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 8, ligne 18 et p. 9, tableau 2.2.

Demande :

a) Le Distributeur mentionne des dépenses de l'ordre de 1072M\$ pour le PGEÉ, cependant dans le tableau 2.2, la somme des dépenses annuelles de 2003 à 2010 n'est que de 1063M\$. Manque-t-il 9M\$?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-2

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 9, tableau 2.2 et p.11, tableau 2.4.

Demande :

a) Au tableau 2.2, le Distributeur fait état d'investissements dans le programme PAMUGE à partir de 2006. Cependant, dans le tableau 2.4, des gains énergétiques ne sont attribués au programme qu'à partir de 2009. Que représente la période de 2006 à 2008?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-3

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 16, lignes 8 à 10.

Demande :

a) Le Distributeur mentionne que l'augmentation du gain unitaire de 173kWh à 278kWh dépend entre autres du taux de pénétration plus élevé de l'abaissement de température. Cette affirmation provient-elle de résultats de sondages ou de d'autres moyens d'enquête? Veuillez préciser.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-4

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 18, lignes 4 à 17.

Demande :

a) Dans les nouvelles promotions pour les produits d'éclairage et les électroménagers, comment le Distributeur compte-t-il traiter les effets croisés? Les gains associés aux appareils et disponibles au public, entre autres sur les sites Internet, sont souvent bruts.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-5

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 24, tableau 4.6.

Demande :

a) Comment le Distributeur établit-il la proportion de 30% des travaux effectués par les bénévoles?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-6

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 27, section 4.1.3.2 et page 27, tableau 2.2.

Demande :

a) Veuillez confirmer que dans le présent PGEÉ aucun montant n'est associé à ce programme à compter de 2006.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-7

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 29, tableau 4.10.

Demande :

a) Qu'est-ce que le Groupe Sélect de constructeurs? Quel est leur nombre? Quel nombre de maisons Novoclimat ont-ils construits à ce jour?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-8

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 32, lignes 15 et 16.

Demande :

a) Qu'entend le Distributeur par l'expression «à tout le moins une certaine permanence»? À la page 33, lignes 13 et 14, le Distributeur ajoute «La vocation sociale du bâtiment devrait également être permanente.» s'agit-il d'une contradiction?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-9

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 42, et HQD-1, document 1, Annexe B, Évaluation des programmes d'efficacité énergétique pour la clientèle d'affaires, page 30.

Demande :

a) Le Distributeur planifie-t-il des changements pour répondre à l'insatisfaction relative aux délais tant d'une réponse d'HQD sur l'acceptation d'un projet soumis que celui pour recevoir l'aide financière une fois les travaux terminés?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-10

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p.44, lignes 9 à 14.

Demandses :

a) N'y a-t-il pas un risque d'arbitraire dans le fait de ramener la PRI entre 2 et 3 ans? L'écart n'est-il pas substantiel?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-11

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 53, lignes 10 et 11 et 18 et 19.

Demande :

a) En 2006, l'hypothèse des gains par projet est de 2GWh alors qu'au 30 juin 2005 184 projets terminés ou en cours représentent 287GWh pour une moyenne de 1,55GWh par projet. Les projets prévus en 2006 sont-ils différents?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-12

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 59, ligne 4.

Demande :

a) Comment le montant maximal de 350k\$ a-t-il été fixé?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-13

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, p. 61, lignes 12 à 17.

Demande :

a) Le Distributeur a-t-il considéré utilisé au lieu du minimum de 50GWh un pourcentage de la consommation? Si oui, pourquoi cette option fut-elle rejetée?.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-14

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 1, p. 62, lignes 8 et 9.

Demandes :

a) Comment le Distributeur s'assurera-t-il que le client participant au programme PAMUGE ne procède à aucune fermeture d'usine ou licenciement en lien avec le projet?

2. ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LA CLIENTÈLE D'AFFAIRES (PIECE HQD-1, DOC. 1, ANNEXE B)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-15

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 1, Annexe B, pp. 24, 26, 28, 29.

Demandes :

a) Veuillez confirmer que les GWh apparaissant dans ces tableaux devraient se lire kWh.

3. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES RÉSEAUX AUTONOMES. BUDGET 2006 (PIECE HQD-1, DOC. 2)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-16

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc.2.

Demande :

a) Veuillez fournir le niveau des effets croisés applicables aux gains d'éclairage pour chacun des réseaux autonomes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-17

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2 , Doc. 1, p. 10, lignes 14 et 15.

Demande :

a) Quelle est la proportion des logements occupés par les propriétaires au Nunavik?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-18

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2 , Doc. 1, p. 17, lignes 12 et 17.

Demande :

a) Y -a-t-il un calendrier d'établi, même à titre indicatif, pour déployer dans les autres réseaux autonomes le programme «Interventions personnalisées en efficacité énergétique»?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-19

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2 , Doc. 1, p. 19, lignes 9 à 11.

Demande :

a) Y -a-t-il un calendrier d'établi, même à titre indicatif, pour déployer dans les autres réseaux autonomes le programme «NOVOCLIMAT»?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-20

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-2 , Doc. 1, p. 20, ligne 15.

Demande :

a) S'agit-il de 4 maisons par année ou de 20?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-21

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, Doc. 2, p. 21, lignes 7 à 10.

Demande :

a) Y -a-t-il un calendrier d'établi, même à titre indicatif, pour déployer dans les autres réseaux autonomes le programme «Service Énerguide pour les maisons de l'Office de l'efficacité énergétique de ressources naturelles Canada -Réseaux autonomes»?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-22

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 2, p. 21, lignes 19 à 22.

Demande :

a) Faut-il comprendre que le programme «Service Énerguide pour les maisons de l'Office de l'efficacité énergétique de ressources naturelles Canada -Réseaux autonomes» offre le double du niveau d'aide financière que le programme ordinaire du même organisme, soit l'OEE? Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-23

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 2, p. 22, lignes 2 à 6.

Demande :

a) Veuillez confirmer que le nombre de 86 bâtiments inspectés correspond à une moyenne de 17 par année.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-24

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 2, p. 26, tableau 3.9.

Demande :

a) Veuillez confirmez que les tranches sont respectivement de 0 à 10%, 10 à 25% et de plus de 25%.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-25

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 2, p. 26, tableau 3.9.

Demande :

a) Les mêmes conditions d'aide financière s'appliquent-elles à la nouvelle construction en réseaux autonomes?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-26

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1 , Doc. 2, p. 34, tableau 5.2 et page 39, tableau 5.8.

Demande :

a) La période d'amortissement pour établir le tableau .5.2 est-elle de 5 ans ou de 10 ans?

4. SUIVI DE LA DÉCISION D-2005-79 (PIECE HQD-3, DOC. 2)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CETAF--AQLPA-SÉ-27

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-3 , Doc. 2, pp. 5-8.

Demande :

a) Le passage de la période de 13,3 ans qui résulte du calcul du tableau 1.1 à un niveau dit prudent de 10 ans résulte-t-il d'une étude particulière? Si oui, veuillez la produire.
